



Rapport technique du projet PROTEGE
relatif à l'enquête auprès des chasseurs
sur les chèvres ensauvagées à Maré

ANCB – Equipe PROTEGE

Mars 2023

Le projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes, PROTEGE, est un projet intégré qui vise à réduire la vulnérabilité des écosystèmes face aux impacts du changement climatique en accroissant les capacités d'adaptation et la résilience. Il cible des activités de gestion, de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique et de ses éléments en y associant la ressource en eau. Il est financé par le 11^{ème} Fonds européen de développement (FED) au bénéfice des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française, de Pitcairn et de Wallis et Futuna.

L'objectif général du projet est de construire un développement durable et résilient des économies des pays et territoires d'Outre-mer (PTOM) face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables.

Le premier objectif spécifique vise à renforcer la durabilité, l'adaptation au changement climatique et l'autonomie des principales filières du secteur primaire. Il est décliné en deux thèmes :

- Thème 1 : la transition agro-écologique est opérée pour une agriculture, notamment biologique, adaptée au changement climatique et respectueuse de la biodiversité ; les ressources forestières sont gérées de manière intégrée et durable.
 - Thème 2 : les ressources récifo-lagonaires et l'aquaculture sont gérées de manière durable, intégrée et adaptée aux économies insulaires et au changement climatique.

Le second objectif spécifique veut renforcer la sécurité des services écosystémiques en préservant la ressource en eau et la biodiversité. Il se décline également en 2 thèmes :

- Thème 3 : l'eau est gérée de manière intégrée et adaptée au changement climatique
- Thème 4 : les espèces exotiques envahissantes sont gérées pour renforcer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité terrestre.

La gestion du projet a été confiée à la Communauté du Pacifique (CPS) pour les thèmes 1, 2 et 3 et au programme régional océanien pour l'environnement (PROE) pour le thème 4, par le biais d'une convention de délégation signée le 26 octobre 2018 entre l'Union européenne, la CPS et le PROE. La mise en œuvre du projet est prévue sur 4 ans.

Ce rapport est cité comme suit :

ANCB 2023. Rapport technique du projet PROTEGE relatif à l'enquête auprès des chasseurs sur les chèvres ensauvagées à Maré. Nouvelle-Calédonie, 11 pages + Annexes.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ANCB et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Résumé exécutif

Titre de l'étude	Rapport technique du projet PROTEGE relatif à l'enquête auprès des chasseurs sur les chèvres ensauvagées à Maré
Auteurs	BIDAU Géraldine, WEMA Carole, LEBOUTEILLER Maxime, MATTEI Julie, LAFILLE Laure-Line et BARRIERE Patrick (ANCB)
Collaborateurs	Province des Îles Loyauté, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Etat français, Agence Rurale, Communauté du Pacifique, Programme Régional Océanien pour l'Environnement
Editeurs	Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB)
Année d'édition du rapport	2023

Objectif	Dans le cadre du projet PROTEGE une enquête a été réalisée à Maré par l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB) auprès des chasseurs de chèvres ensauvagées. Les objectifs sont d'évaluer les pratiques et l'effort de chasse, le niveau de prélèvements, la capacité et la volonté de diversifier les techniques de chasse et à augmenter l'effort de chasse, au regard des dégâts constatés.
Contexte	La chèvre ensauvagée est classée par l'UICN parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde. En Nouvelle-Calédonie, elle a été listée parmi les 68 espèces exotiques envahissantes prioritaires de la stratégie de lutte dans les espaces naturels. Les chèvres ensauvagées (ou férales, <i>Capra hircus</i>) contribuent à la raréfaction de nombreuses espèces végétales natives et à la dispersion et au développement de plusieurs plantes introduites envahissantes. Aux Îles Loyauté des troupeaux de chèvres sont présents sur une grande partie des corniches littorales de Lifou et de Maré, où la chasse de la chèvre ensauvagée répond principalement à un besoin pour les dons et coutumes, et pour l'autoconsommation.
Méthodologie	Une pré-enquête a été réalisée par l'animateur PROTEGE (également agent de l'ANCB), afin de recenser les chasseurs de chèvres férales sur Maré et de prendre leurs contacts pour la réalisation de l'enquête. Dans un deuxième temps, l'ensemble des chasseurs de chèvres ensauvagées identifiés ont été contactés afin de répondre à l'enquête.

Résultats et conclusions	Au total, 21 chasseurs de chèvres ensauvagées ont été questionnés, de janvier à mars 2022. L'effort de chasse global s'élève à 180,5 jours-chasseurs par an, l'effectif de prélèvement est en moyenne de 153,6 chèvres prélevés par an avec en moyenne 7,3 chèvres prélevées par chasseur chaque année. La totalité des chasseurs interrogés témoignent de dégâts produits par les chèvres ensauvagées sur les falaises et plus de la moitié des chasseurs (62%) seraient motivés à chasser d'avantage et jugent qu'il n'y a pas suffisamment de prise de conscience des dégâts produits par les chèvres sur l'environnement. Au regard des résultats de cette enquête, plusieurs options d'actions et leviers peuvent être mobilisés pour augmenter l'effort de chasse ou de régulation des populations de chèvres ensauvagées sur Maré.		
Limites de l'étude	En l'absence d'une estimation de la taille de la population de chèvres ensauvagées sur Maré, il n'est pas possible d'évaluer l'effet du niveau de prélèvement annuel dévoilé par l'enquête sur l'évolution de la population de chèvres ensauvagée.		
Evolutions	V2	Date de la version	28/03/2023

Sommaire

1. Objectif.....	5
2. Rappel du contexte relatif aux chèvres ensauvagées sur Maré	5
3. Méthodologie	5
4. Résultats de l'enquête.....	6
4.1. Effort de chasse	6
4.2. Effectif de prélèvement (chèvres abattues à la chasse).....	6
4.3. Succès de chasse	6
4.4. Répartition géographique de la chasse sur Maré	7
4.5. Motivation pour la chasse aux chèvres ensauvagées	8
4.6. Possibilité/Volonté de chasser plus.....	8
4.7. Observation de dégâts dus aux chèvres.....	9
5. Bilan de l'enquête	9
6. Propositions et perspectives concernant Maré.....	9
6.1. Amélioration des connaissances	9
6.2. Développement d'actions de sensibilisation.....	10
6.3. Augmentation de l'effort de chasse et/ou de régulation.....	10
6.4. Dispositifs de protection ou d'actions pilotes.....	11
Références.....	11

Liste des Tableaux et Figures

Figure 1 : Résultats de l'enquête pour chacune des 12 tribus concernées	7
Tableau 1 : Résultats de l'enquête pour chacun des 6 districts concernés (ordre alphabétique)	8

1. Objectif

Dans le cadre du projet PROTEGE Thème 4 « Espèces Envahissantes » mis en œuvre en Nouvelle-Calédonie, une enquête a été réalisée par l'Agence néo-Calédonienne de la Biodiversité (ANCB, ex-CEN) auprès des chasseurs de chèvres de Maré afin d'évaluer les pratiques et modalités de chasse, l'effort de chasse, le niveau, la composition et la structure des prélèvements, la capacité et la volonté de diversifier les modalités de chasse-régulation, et à augmenter l'effort de chasse et/ou le niveau de prélèvement, au regard des dégâts constatés.

2. Rappel du contexte relatif aux chèvres ensauvagées sur Maré

Pour rappel, la chèvre ensauvagée est identifiée comme l'une des principales menaces pesant sur certaines espèces locales dont plusieurs espèces rares et menacées. Elle est classée par l'UICN parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde ([Lien](#)) comme c'est le cas dans plusieurs territoires d'outre-mer (UICN et ONCFS, 2011 ; [Lien](#)). En Nouvelle-Calédonie, elle a été listée parmi les 68 espèces exotiques envahissantes (EEE) prioritaires de la stratégie de lutte dans les espaces naturels, en priorité n°2 (CEN NC, 2007 et 2018 ; [Lien](#)).

Les chèvres ensauvagées (ou férales, *Capra hircus*) contribuent à la raréfaction de nombreuses espèces végétales des formations littorales ouvertes et pourraient également causer la disparition de plantes particulièrement appétentes (Butaud, 2015). Elles forment des troupeaux le plus souvent complètement ensauvagés (dont la survie et la reproduction ne sont plus dépendantes de l'Homme) sur les zones de falaises, généralement au niveau des corniches arrière-littorales. Par ailleurs, elles contribuent à la dispersion (propagules collées au pelage) et au développement (sélection négative ; refus d'abrouissement) de plusieurs plantes introduites envahissantes peu ou pas appétentes. De tels troupeaux de chèvres sont présents sur une grande partie des corniches littorales de Lifou et de Maré (CEN-PROTEGE, 2020) et en moindre mesure sur Ouvéa à l'exception de l'île de la Table qui est inhabitée (Pléiades du Nord). Enfin, une population de chèvres ensauvagées semble être particulièrement abondante sur l'îlot inhabité de Nye, entre Lifou et Maré.

3. Méthodologie

Dans un premier temps, une pré-enquête a été réalisée par le technicien-animateur de terrain de l'ANCB basé à Maré (Marcel PIJONE), afin de recenser les chasseurs de chèvres férales sur Maré et de prendre leurs contacts pour la réalisation de l'enquête. Au cours de cette phase, l'animateur a rencontré 11 chasseurs (pas nécessairement des chasseurs de chèvres ensauvagées) qui lui ont communiqué le contact des chasseurs de chèvres connus (personnes à qui la population fait appel lors d'événements coutumiers notamment).

Dans un deuxième temps, l'ensemble des chasseurs de chèvres ensauvagées identifiés (au nombre de 21, voir effectifs par district en **Annexe 1**) ont été contactés afin de répondre au questionnaire (fiche enquête en **Annexe 2**).

Compte-tenu i) de l'effort de prospection pour identifier les chasseurs de chèvres et ii) de la spécificité de cette chasse qui n'est pas commune au sein de la population des chasseurs de Maré, il est convenu que les 21 chasseurs enquêtés représentent la grande majorité des chasseurs de chèvres sur Maré. Sur la base des résultats de l'enquête et en tenant compte du fait que certains chasseurs enquêtés chassent ensemble, pour éviter de surestimer les prélèvements annuels, il est possible d'estimer, à l'échelle de Maré, l'effort de chasse, le niveau et le succès de prélèvement au cours d'une année.

4. Résultats de l'enquête

Au total, **21 chasseurs** de chèvres ensauvagées ont été questionnés. Ils sont résidents de **6 districts** (sur les 8 présents) et **12 tribus** (sur les 29 présentes) de l'île (**Annexe 1**). Aucun chasseur des districts coutumiers de Tadine et de Wabao n'a été identifié.

L'ensemble des résultats bruts sont présentés en **Annexe 3**.

4.1. Effort de chasse

Au total, 67% des chasseurs interrogés chassent au moins une fois par mois les chèvres férales, 29% une fois par an et 5% n'ont pas répondu. L'effort de chasse s'élève donc à **174 jours-chasseurs par an** sur la base des 20 chasseurs ayant répondu à cette question. Si l'on tient compte d'un effort de chasse moyen de **6,5 jours-chasseurs** pour le chasseur n'ayant pas répondu, l'effort global s'élève à **180,5 jours-chasseurs par an**.

Seulement 67 % des chasseurs chassent principalement en groupe, 5% vont toujours à la chasse avec des chiens, et moins de 5% piègent toujours les chèvres ensauvagées au lacet.

4.2. Effectif de prélèvement (chèvres abattues à la chasse)

Plus de la moitié des chasseurs interrogés (57%) prélèvent, seuls ou en groupe, entre 1 à 3 chèvres par mois, 33% moins d'une chèvre par mois et seulement 10% plus de 4 chèvres par mois.

Parmi les 21 chasseurs, **5 d'entre eux chassent le plus souvent seuls** (ou accompagnés de personnes non armées pour aider au transport de la viande) et **16 chassent le plus souvent en groupe composé de 2 à 7 chasseurs**, constituant **5 groupes de chasseurs distincts**.

L'effectif de prélèvement (en considérant les prélèvements individuels et/ou par groupe de chasseurs) est en **moyenne de 153,6 chèvres prélevées par an sur l'ensemble de l'île de Maré** et au **maximum de 192 chèvres prélevées par an** sur l'ensemble de l'île de Maré.

4.3. Succès de chasse

Au total sur une année et sans considération du nombre de jours de chasse, 153,6 chèvres sont abattues en moyenne par 21 chasseurs, et la moyenne de prélèvement par chasseur s'élève à **7,3 chèvres/an**. Le succès de chasse global s'élève à **près de 1 chèvre abattue pour chaque action de chasse**.

4.4. Répartition géographique de la chasse sur Maré

Aucun chasseur n'a indiqué de lieu de chasse précis, ni de fréquence de chasse par zone de chasse. Les chasseurs interrogés ont indiqué qu'ils chassaient majoritairement la chèvre ensauvagée sur les côtes et falaises de leur tribu de résidence pour laquelle ils peuvent obtenir une autorisation coutumière. De façon marginale, quelques chasseurs résidents de différentes tribus peuvent également constituer un groupe de chasseurs fidèles (ex : groupe de 3 chasseurs résidents des tribus de Taweinedr, Hnadide et Wakone). Par conséquent, en considérant le lieu de résidence des chasseurs et la constitution de groupes de chasseurs, il est possible de calculer le nombre de chasseurs et de groupes de chasseurs de chèvres, l'effort de chasse, l'effectif et le succès de prélèvement pour chaque tribu ou ensemble de tribus (**Figure 1**).

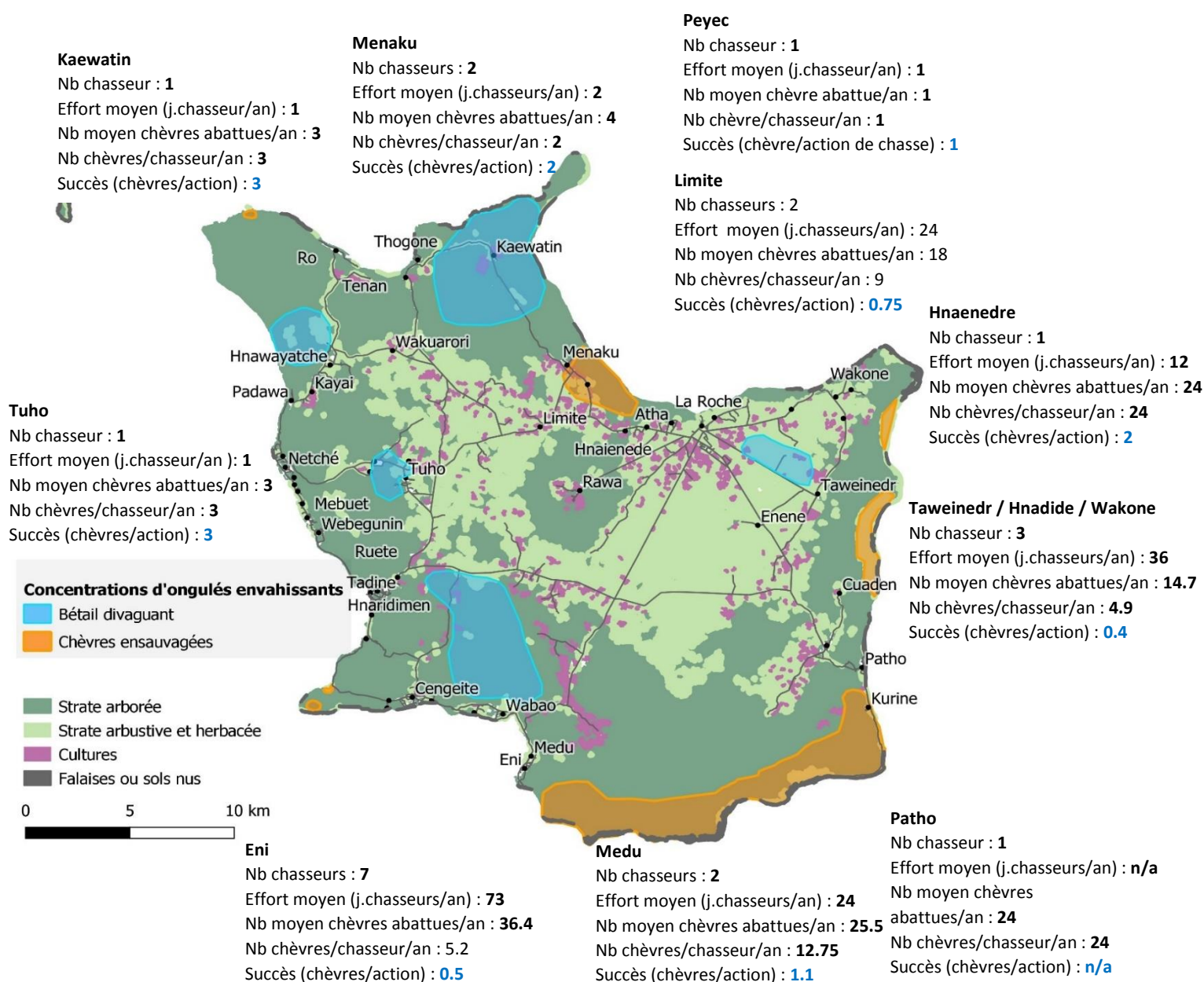


Figure 1 : Résultats de l'enquête pour chacune des 12 tribus concernées

Au regard de cette carte, l'effort de chasse annuel varie entre les tribus **de 1 à 73 jours-chasseurs**, le prélèvement annuel moyen **de 1 à 36,4 chèvres abattues** et le succès de chasse moyen **de 0,4 à 3 chèvres abattues/action**.

Si l'on considère les résultats au niveau des 6 districts concernés (**Tableau 1**), le **district de Eni** cumule, avec une seule tribu, les plus fortes valeurs en nombre de chasseurs de chèvres (un tiers des chasseurs enquêtés), et de prélèvements de chèvres (presque un tiers des prélèvements de Maré). Le nombre de chèvres par chasseur et par an est le plus important dans le district de Medu et de La Roche. Le succès est le plus important sur les tribus de Kaewatin et Tuho pour lesquelles la chasse aux chèvres est individuelle (3 chèvres abattues/action par rapport à un succès global de près de 1 chèvre abattue pour chaque action de chasse).

Cette observation relative aux plus fortes valeurs enregistrées sur le district de Eni, et dans une moindre mesure sur Medu, Guahma et La Roche, peut en partie s'expliquer par la plus forte abondance de chèvres au niveau de ces districts. Néanmoins, d'autres facteurs pourraient être considérés et seul un contrôle sur le terrain permettrait de s'en assurer.

Tableau 1 : Résultats de l'enquête pour chacun des 6 districts concernés (ordre alphabétique)

District	Nbre tribu(s)	Nbre chasseur(s)	Effort de chasse j-chasseurs/an	Nbre moy chèvres abattues/an	Nbre moy chèvres/chasseur/an	Succès (chèvres/action de chasse)
Eni	1	7	73	36,4	5.2	0.5
Guahma	4	6	28	28	4.7	1
La Roche	2	2	13	25	12.5	1.9
Medu	1	2	24	25.5	12.75	1.1
Penelo	1	1	n/a (6.5)	24	24	n/a
Tawainedre	3	3	36	14.7	4.9	0.4
Global	12	21	180,5	153.6	7.3	0.98

4.5. Motivation pour la chasse aux chèvres ensauvagées

La chasse de la chèvre ensauvagée est très majoritairement motivée par les **dons et coutumes (81%** ont répondu « toujours ») et l'**autoconsommation (81%** ont répondu « toujours »).

4.6. Possibilité/Volonté de chasser plus

Plus de la moitié des chasseurs (**62%**) seraient **motivés à chasser d'avantage** s'ils n'étaient pas contraints par 1) l'insuffisance ou le prix des munitions (29%), 2) la disponibilité (19%) et 3) la nécessité de disposer d'une autorisation coutumière (14%).

La chasse aux chèvres **ne semble pas difficile** car seulement 5% des chasseurs ont évoqué une contrainte liée à la difficulté de cette chasse.

4.7. Observation de dégâts dus aux chèvres

La quasi-totalité des chasseurs (90%) témoignent de **dégâts produits par les chèvres** ensauvagées sur les falaises.

5. Bilan de l'enquête

A Maré, la chasse de la chèvre ensauvagée répond principalement à un besoin lors des dons et coutumes et pour l'autoconsommation. Les résultats de cette enquête mettent en évidence un effectif annuel de prélèvement, pour les 21 chasseurs représentant la grande majorité des chasseurs de chèvres, d'une moyenne de **153,6 chèvres** (au maximum de **192 chèvres**) sur la base d'un effort annuel de chasse de **180,5 jours-chasseurs**, soit un équivalent moyen de **0,9 chèvre abattue pour chaque action de chasse**.

En l'absence d'une estimation de la taille de la population de chèvres ensauvagées sur Maré, il n'est pas possible d'évaluer l'effet de ce niveau de prélèvement annuel sur l'évolution de cette population ensauvagée. En revanche, la **totalité des chasseurs** interrogés témoignent de **dégâts produits par les chèvres** ensauvagées sur les falaises et plus de la moitié des chasseurs (62%) seraient **motivés à chasser d'avantage** s'ils n'étaient pas contraints par 1) l'insuffisance ou le prix des **munitions** (29%), 2) leur **disponibilité** (19%) et 3) la nécessité de disposer d'une **autorisation coutumière** (14%), d'autant plus que 95% des chasseurs interrogés n'ont pas fait référence à une quelconque difficulté de cette chasse.

Par ailleurs, la **totalité des chasseurs** interrogés jugent qu'il **n'y a pas suffisamment de prise de conscience par rapport aux dégâts** produits par les chèvres sur l'environnement.

6. Propositions et perspectives concernant Maré

Au regard des résultats de cette enquête, plusieurs options et leviers peuvent être mobilisés pour **augmenter l'effort de chasse ou de régulation** des populations de chèvres ensauvagées sur Maré, et notamment (sans aucun ordre de priorité) :

6.1. Amélioration des connaissances

Améliorer au besoin les connaissances pour disposer d'arguments supplémentaires en perspective d'acceptation sociale et d'augmentation de l'effort de chasse-régulation:

- **Evaluation diagnostique de l'impact des chèvres** ensauvagées sur la végétation des falaises, notamment sur les espèces végétales patrimoniales, plantes médicinales, espèces végétales endémiques, protégées et/ou rares et menacées (par le biais de

l'intervention d'un expert botanique), voire prise en compte des peuplements animaux inféodés à ces habitats. *Soutien financier du projet PROTEGE non prévu.*

- **Evaluation de l'abondance, voire de l'effectif et de la répartition** des troupeaux de chèvres ensauvagées, notamment des zones de fortes concentrations par le biais d'un survol drone nocturne avec capteur thermique, en s'appuyant sur l'étude de faisabilité réalisée avec succès dans le cadre du projet PROTEGE (Alliod et Cherif, 2022). *Soutien financier du projet PROTEGE envisageable, suivant le montant nécessaire à cette évaluation.*

6.2. Développement d'actions de sensibilisation

Développer au besoin des actions de sensibilisation auprès des autorités coutumières, des chasseurs et du grand public, par le biais d'échanges avec les autorités coutumières et de réunions de proximité, notamment avec la contribution du technicien-animateur de terrain de l'ANCB, Marcel Pijone. Pour mémoire, lors de la concertation PROTEGE à Maré qui s'est déroulée de fin janvier 2021 à début mai 2021, le district de Pénelo a indiqué ne pas observer d'impact au niveau des champs, contrairement aux espaces naturels et le district de Wakuarory a indiqué ne pas avoir relevé d'impact (CEN-PROTEGE, 2021). Il semble a priori que la population ne soit pas sensibilisée aux dégâts infligés par les chèvres puisque ces dernières semblent jusque-là épargner les champs cultivés et concentrer leurs dégâts sur les espaces naturels moins fréquentés par la population. *Soutien financier du projet PROTEGE non prévu (à voir si possibilité de mobilisation de Marcel Pijone sur cette action).*

6.3. Augmentation de l'effort de chasse et/ou de régulation

Augmenter si possible l'effort de chasse des populations de chèvres ensauvagées, via différentes approches :

- **Incitation à la chasse** (par le biais d'une aide à l'accès aux munitions). *Soutien financier du projet PROTEGE non prévu.*
- **Mise en œuvre d'actions de chasse collective ponctuelles**, avec les deux associations de chasseurs de Maré (notamment avec la contribution du technicien-animateur de terrain de l'ANCB, Marcel Pijone). *Soutien financier du projet PROTEGE non prévu (à voir si possibilité de mobilisation de Marcel Pijone sur cette action).*
- **Développement et test de techniques piégeage adaptées aux chèvres ensauvagées** en perspective de démonstration et de formation spécifique compte-tenu du fait que le piégeage des chèvres semble très peu pratiqué selon les résultats de l'enquête (5%). *Dans un premier temps, proposition de mobilisation de Marcel Pijone pour test de collets adaptés au piégeage des chèvres sur un site où cela est possible.*
- **Test pilote d'une action démonstrative de régulation professionnelle** de nuit avec l'usage d'une lunette thermique et d'une carabine silencieuse avec réducteur de son (par l'intervention d'un agent de régulation professionnelle au sol formé dans le cadre du projet PROTEGE en septembre 2022). *Soutien financier du projet PROTEGE envisageable, suivant le montant nécessaire à ce test (avec contribution de Marcel Pijone).*

6.4. Dispositifs de protection ou d'actions pilotes

- **Etude de faisabilité pour l'implantation d'un exclos sanctuaire** dans une zone à très forte valeur environnementale et culturelle, afin d'en interdire l'accès aux chèvres ensauvagées mais également aux cochons ensauvagés et aux bétails divagants. *Soutien financier du projet PROTEGE non prévu.*
- **Actions pilotes et démonstratives mises en œuvre sur un site où des actions sont possibles** (ex : Ilot Nye, entre Maré et Lifou), parmi lesquelles : évaluation de l'impact et/ou évaluation de l'abondance ou de la taille de la population et/ou actions de chasse collective et/ou développement et test de piégeage adapté aux chèvres ensauvagées et/ou test pilote d'une action démonstrative de régulation professionnelle. *Soutien financier du projet PROTEGE non prévu.*

Références

- Alliod R. et Cherif N., 2022. Fiche Technique : Indice Aérien d'Abondance par Drone en Nouvelle-Calédonie (IAAD-NC) ; 4pp.
- Butaud J.F., 2015. Flore des îles Loyauté (Nouvelle-Calédonie) : plantes patrimoniales, plantes envahissantes et espaces naturels remarquables ; 215 pp (hors Annexes).
- CEN Nouvelle-Calédonie, 2017. Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces naturels de Nouvelle-Calédonie. Document cadre ; 107 pp.
- CEN Nouvelle-Calédonie, 2018. Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces naturels de Nouvelle-Calédonie. Synthèse et poster des 68 espèces exotiques envahissantes prioritaires, réédition 2021 ; 12 pp.
- CEN-PROTEGE, 2020. Synthèse des informations sur la distribution et les impacts des ongulés envahissants et propositions d'actions de gestion sur Lifou, Maré et Ouvéa ; 11pp.
- CEN-PROTEGE, 2021. Compte-Rendu de la réunion de restitution de la prestation de concertation-information sur Lifou et Maré par Environnement de la Mine au Récif (EMR) ; 5pp.
- Comité français de l'UICN et ONCFS, 2011. Les vertébrés terrestres introduits en outre-mer et leurs impacts. Guide illustré des principales espèces envahissantes. France ; 100 pp.

Annexe 1 : Effectif des chasseurs enquêtés par district et tribus

District	Nb chasseur(s)	Tribus	Nb chasseur(s)	Nb Groupe	Nb chasseur(s) par groupe
Eni	7	Eni	7	1	7
Guahma	6	Kaewatine	1	1	1
		Limite	2	1	2
		Menaku	2	1	2
		Tuho	1	1	1
La Roche	2	Hnaenedre	1	1	1
		Peyec	1	1	1
Medu	2	Medu	2	1	2
Penelo	1	Patho	1	1	1
Tawainedre	3	Hnadide	1	1	3
		Tawainedre	1		
		Wakone	1		
6	21	12	21	10	21

Annexe 2 : Fiche Enquête pour les chasseurs de chèvres férales

FICHE Enquête - Chasse Biquette

NOM :
PRENOM :
Téléphone :

Ile :
District :
Tribu :

Date :

Effort chasse

	/ semaine	/ mois	/an
Nb jour chasse			

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
En groupe de chasseurs				
Avec chiens				
Piégeage au lacet				

Connaissez vous d'autres chasseurs de biquette ?

☐ OUI

☐ NON

Localisation des chasses

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Tribu/Zone 1				
Tribu/Zone 2				
Tribu/Zone 3				

Effort prélèvement

	/ semaine	/ mois	/an
Nb biquettes prélevées			
Nb mâles adultes :	Nb femelles adultes :		Nb chevreaux :

Motivation pour la chasse au biquettes

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Auto-consommation				
Don et coutumes				
Vente				
Autres				

Possibilité/Volonté de chasser plus

Souhaiterez-vous chasser plus de biquette :

☐ OUI

☐ NON

Si oui, qu'est ce qui limite le fait que vous ne chassiez pas plus :

☐

Pas de besoin supplémentaire

☐

Chasse difficile

☐

Pas de temps

☐

Munitions

☐

Autorisation coutumière

Observation sur le terrain

Observez vous des dégâts ?

☐ OUI

☐ NON

quel habitat ?

Dans quels endroits vous voyez le plus de biquettes :

	Toujours	Souvent	Parfois	Jamais
Falaise				
Fourrés				
Forêts				
Champs				

Annexe 3 : Résultat de l'enquête par district

Nb chasseurs enquêtés	21
Nb tribus représentées	12
Nb districts représentés	6

Effort de chasse					
Fréquence chasse		En groupe de chasseurs*		Avec chiens*	
1/mois	67%	Parfois	33%	Jamais	29%
1/an	29%	Toujours	67%	Toujours	5%
NSP	5%	NSP	0%	NSP	67%
				Piégeage au lacet	
				Jamais	29%
				Toujours	5%
				NSP	67%

*Aucune indication sur le nombre moyen de chasseur par groupe ou de chiens

L'effort de chasse représente un cumule de 174 j/an pour les 21 chasseurs enquêtés.

Effectif de prélèvement brut (sans considération de groupe de chasseur)				
Prélèvement	Nb chasseurs	Prélèvement	Nb chasseurs	%
1/an	1	< 1 / mois	7	33%
3/an	3	1 à 3 / mois	12	57%
5/an	1	> 4 / mois	2	10%
10/an	2			
12/an	1			
15/an	2			
24/an	4			
36/an	5			
48/an	2			

*Aucune indication sur l'âge ou le sexe des prélèvements

Groupe chasseurs	Nb chasseur / groupe	District	Tribu	Effectif de prélèvement	
				Maximum	Moyen
1	7	Eni	Eni	48	36,4
2	1	Guahama	Kaewatine	3	3
3	2	Guahama	Limite	24	18
4	2	Guahama	Menaku	5	4
5	1	Guahama	Tuho	3	3
6	1	Laroche	Hnaenedre	24	24
7	1	Laroche	Peyec	1	1
8	2	Medu	Medu	36	25,5
9	1	Penelo	Patho	24	24
10	3	Tawainedre	Hnadide/Tawainedre/Wakone	24	14,7
TOTAL	21	6	12	192	153,6

Motivation pour la chasse aux chèvres ensauvagées						
	Autoconsommation		Don et coutume		Vente	
Souvent	3	14%	4	19%	0	0%
Toujours	17	81%	17	81%	1	5%
NSP	1	5%	0	0%	20	95%

Possibilité/Volonté de chasser plus							
Chasser plus de chèvres ?		Si oui quelle limite ?		Nb chasseur	%	Observation de dégâts	Lieu des dégâts
OUI	62%	Chasse difficile		1	5%	OUI	90%
NON	38%	Pas le temps		4	19%	NON	10%
NSP	0%	Munition		6	29%	NSP	0%
		Autorisation coutumière		3	14%	Toujours en Falaise	
		NSP		9	43%		